



## Compte-rendu

Réunion Secteur 3 du 11 & 12 Avril 2025  
A VARENNES-VAUZELLES

### **Vendredi 11 avril de 17h à 19h**

#### **Les relations District Ligue Grand Est - LBFC ( ETR, Part sur licences, ....)**

Une grande différence entre les 2 Ligues sur les relations financières

Pour la Ligue du Grand Est, la part sur licences et mutations est de 49 %. La répartition par District est 20% part fixe, 40% sur le nombre de licenciés, 40% sur le nombre de Clubs.

L'ETR est prise en charge à 100% par la Ligue et prochainement, pour les nouveaux CT en arbitrage, le District abandonne la part fédérale à la Ligue qui gère et répercute le solde selon une répartition à définir.

Pour la Ligue LBFC, la part sur licences est de 26 %. 0% sur les mutations. La répartition par district est de 50% part fixe, 50% sur le nombre de licenciés.

De plus, les districts de la Ligue LBFC ont à charge 35% des coûts de l'ETR hors formation (environ 200 KE par an).

#### **Point d'avancement des travaux du Collège des Présidents de District**

Voir le dossier annexé

#### **La place des Honoraires dans nos réunions de secteur**

Une réflexion est faite quant à la présence des honoraires dans les réunions de travail de secteur. Les différents statuts des honoraires qui sont tous des anciens présidents de district sont évoqués.

- Le président de district non réélu car démissionnaire
- Le président de district non réélu car plusieurs listes
- Le président de district occupant une fonction supérieure (Président de Ligue)
- Le président de district non réélu qui a encore une fonction nationale dans une commission

Après discussions, la priorité est naturellement donnée aux Présidents en activité.

En ce qui concerne les Présidents honoraires actifs en commission fédérale et les Présidents de Ligue, leur présence ne serait pas souhaitée le vendredi soir afin de traiter des sujets spécifiques des Districts, par contre, acceptée le samedi matin afin d'optimiser les relations entre Ligues et Districts.

### **Samedi 12 avril de 9h à 12h**

#### **Le congrès à Mandelieu la napoule le Week End du 19 au 21 septembre 2025**

Présentation du Power point

#### **Rémunération des Présidents**

Présentation du document préparé par Pascal Poidevin

Prise de parole de C Caillet sur sa situation au sein du District de l'Yonne

## **Les obligations d'arbitrage dans les Districts ruraux**

Propositions faites :

- Mettre des arbitres à la touche D1, D2 dans certains Districts, pour ceux qui en ont en surnombre
- Donner la liberté des obligations du nombre de matchs à effectuer aux Districts pour la D2, D3, D4

Dans tous les cas les commissions départementales des obligations d'arbitrage sont souveraines dans leur proposition aux commissions régionales.

## **Les répartitions des aides CTDA. La place des CTDA dans nos Ligues (répartition dans les Districts).**

Constats :

- Fiche de poste qui tarde à arriver et, de ce fait, pas de certitude sur le niveau de rémunération du futur CTDA ni sur la pérennité des aides
- Répartition sur les territoires très incertaine et peu d'engagement définitif des Districts présents

Ces CTDA sont-ils régionalisés ? Dans le Grand Est, il semblerait que OUI, dans la LBFC peu probable. Il est souhaitable que les CTDA rentrent dans l'organisation des FIA et le recrutement des arbitres ainsi que leur fidélisation. Ce serait précieux pour les CDA. Cependant, ils doivent rester sous la responsabilité directe des Ligues et Districts.

## **Le FAFA...réflexion sur les répartitions futures et les priorités à mettre en place**

- Priorisation de la répartition par les Districts
- Souhait d'adapter le FAFA suivant les territoires (par exemple besoin de synthétique dans des zones ciblées humides, moyenne montagne)
- Mise de côté des Club House à contre cœur dans la LBFC car lieu de vie des Clubs

Sécurité = priorité = souplesse dans l'application des règles

## **Informations du Comité de Direction**

Recherche de nouveaux partenaires à la suite de l'arrêt de Tarkett

Indemnisation à compter de la saison 2025-2026 sur les présents actifs aux réunions en passant de 55€ à 60€. Pas de remarques particulières.

Nouveau montant de cotisation de 130 à 190€...

Une remarque : pourquoi pas 200 € **ou** suivant la taille du district.

## **Questions diverses**

**Prochaine réunion de secteur souhaitée en Moselle si possible en novembre 2025. La suivante se déroulera en Haute-Marne au printemps 2026.**